

# Le Seignadou

*Le signe de Dieu*



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

PRIEURE SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 - MONTREAL-DE-L'AUDE

Téléphone : 04 68 76 25 40

**Septembre 2015**

imprimé le dernier samedi du mois

## L'éditorial

Un an après la première session du synode sur la famille (du 15 au 19 octobre 2014), la seconde session aura donc lieu du 4 au 25 octobre 2015. En attendant, chacun y va de son commentaire ou de ses réflexions sur le sujet. J'ai suivi, pour ma part, un débat très éclairant entre un père dominicain en vogue et un philosophe catholique dont les réponses m'ont ravi ! Le dominicain, théologien « renommé », s'appuyant sur la liberté de parole accordée par le pape, envisage, en effet, deux dérogations possibles pour admettre les divorcés-remariés à la communion. Je n'entrerai pas dans le débat, mais je relève les titres donnés aux interventions de l'un et de l'autre, qui suffisent à situer le cœur du débat : *Église de purs ou nasse mêlée - Cœur tendre et esprit mou - La doctrine ne verrouille pas la miséricorde - Pourquoi la doctrine verrouillerait-elle la miséricorde ?*

Alors, à l'un et à l'autre, et à nous tous j'offrirai simplement ces sages réflexions du R.P. Régamey (dominicain également !) dans son bel ouvrage : *Portrait spirituel du chrétien*. Il évoque le cas d'Emmanuel Mounier : « Plus anciennement encore, un autre mot d'ordre avait exprimé la loi profonde de cet intellectuel, le mot de Maritain : "**Il faut avoir l'esprit dur et le cœur doux**. Sans compter les esprits mous au cœur sec, le monde n'est presque fait que d'esprits durs au cœur sec et de cœurs doux à l'esprit mou" - "Combien de gens qui croient avoir le cœur doux, ajoutait Mounier, et qui n'ont qu'un esprit mou!" La rigueur de la discipline intellectuelle est nécessaire à l'amour : "Elle ramène l'esprit de charité à la fermeté spirituelle", et elle est indispensable à l'efficacité du service. Le combat lui-même n'est jamais mené que contre "un modernisme de la charité" ; difficiles sont les discernements qu'il exige. Hélas! ils tendent l'esprit et risquent de dessécher le cœur ; ils obligent aux ruptures, aux critiques, aux attaques! Il faut donc que le cœur croisse en douceur, se retrempe dans "la dernière réserve du chrétien". Déchirante mission que

*d'être la conscience de la cruauté et de la sottise insoupçonnées des intérêts qui font obstacle à l'amour !*

*Comment accorder la dureté, l'indignation nécessaire, et l'amour que nous devons rayonner sur le monde barbare ? Ce n'est pas assez que le cœur soit "pris" par la "révolte de justice" : elle le laisse alors trop impur: il faut que le cœur soit "fait" de cette révolte. La charité échappe ainsi à "la trop facile révolte", mais aussi elle a des éclats d'autant plus terribles qu'ils sont plus purs.*

*Elle déchire la satisfaction de cette blanche paresse qui pense atteindre à la sainteté quand elle a répandu sur la vie un sourire de dimanche... (Pourquoi ne pas accrocher ici le mot de Kierkegaard que cette expression évoque : "Écrire en lettres de crème le nom du Christ sur le gâteau du dimanche" ?) »*

Après ces propos difficiles, relisons quelques autres réflexions du grand Ernest Hello, dans le paragraphe sur *la charité* de son ouvrage *L'Homme*.

« Après une longue guerre, quand on n'en peut plus, quand la fatigue amène la ressemblance de l'apaisement, on a souvent vu les rois, lassés de combattre, se céder les uns aux autres telle ou telle place forte. Ce sont là des concessions qui fournissent des moyens d'en finir avec le canon. Mais **on ne traite pas les vérités comme on traite les places fortes**. Quand il s'agit de faire la paix, en esprit et en vérité, c'est la conversion qu'il faut et non l'accommodement. La justice est tout entière ce qu'elle est.

*Dans les relations d'homme à homme, quand un rapprochement semble avoir lieu, sans que le cœur du coupable soit changé, quand il croit qu'une poignée de main remplace le repentir et le sentiment de sa faute, ce rapprochement menteur s'ouvre promptement pour laisser voir la graine qu'il portait en lui. C'est une seconde séparation beaucoup plus profonde que la première. Il en est de*

même vis-à-vis des doctrines. La paix apparente, qu'une complaisance achète et paye, est aussi contraire à la charité qu'à la justice, car elle creuse un abîme là où il y avait un fossé. **La charité veut toujours la lumière, et la lumière évite jusqu'à l'ombre d'un compromis. Toute beauté est une plénitude. La paix est peut-être, au fond, la victoire sûre d'elle-même.**

Que dirait-on d'un médecin qui, par charité, ménagerait la maladie de son client ? Imaginez ce tendre personnage. Il dirait au malade : "Après tout, mon ami, il faut être charitable. Le cancer qui vous ronge est peut-être de bonne foi. Voyons, soyez gentil, faites avec lui une bonne petite amitié ; il ne faut pas être intraitable ; faites la part de son caractère. Dans ce cancer, il y a peut-être une bête ; elle se nourrit de votre chair et de votre sang, auriez-vous le courage de lui refuser ce qu'il lui faut ? La pauvre bête mourrait de faim. D'ailleurs, je suis porté à croire que le cancer est de bonne foi et je remplis auprès de vous une mission de charité." »

Le même excellent auteur relevait encore dans *Les plateaux de la balance - L'espérance* : « Par une duperie étrange, nous avons beaucoup d'orgueil,

quant à nos personnes, et très peu de fierté, quant à nos croyances.

**Il est temps de devenir humbles, car il est temps de devenir fiers.**

Abandonnons nos âmes au rayonnement intérieur de la lumière incréée ; devenons ses miroirs, et ses miroirs ardents, pour qu'elle rayonne de nous hors de nous, pour qu'elle envahisse et pénètre les substances qui lui sont demeurées jusqu'ici étrangères et impénétrables.

Seulement, n'allons pas croire que la voie de l'union soit celle du relâchement doctrinal. N'allons pas croire que la guerre des idées se termine par l'abandon de telle ou telle vérité, comme les guerres de soldats, par la cession de telle ou telle ville, l'abandon de telle ou telle province.

**C'est la plénitude de la vérité, adorée tout entière, qui seule peut nous conférer la paix, si nous voulons la recevoir.** »

Daigne Notre-Dame veiller sur l'Eglise en la délivrant des esprits mous qui ont souvent le cœur sec et dur.

Le Seignadou

## Église Saint-Joseph - Règles de stationnement EN VIGUEUR

1. La règle "**Circulation interdite dans l'enceinte de l'école**" est toujours valable.
2. Comme son nom l'indique, le parking *Personnes à mobilité réduite* de l'église est réservé... aux *personnes à mobilité réduite* !
3. Le lieu de stationnement ordinaire est le parking de l'école.
4. Un **parking provisoire** est mis en place, **le dimanche seulement**, sur le terrain de sport en terre battue.
5. L'usage du chemin d'accès à l'église est donc autorisé aux voitures uniquement le dimanche pour l'accès au parking provisoire et pour les personnes à mobilité réduite.
6. En dehors de ces deux parkings, aucun autre lieu de stationnement n'est autorisé...

En vous remerciant pour votre compréhension.



## A propos du lien *tradi-net*...

Tradi-net est une boîte aux lettres électronique permettant de diffuser des annonces paroissiales ou privées qui peuvent intéresser les fidèles du prieuré Saint-Joseph-des-Carmes et les parents des deux écoles de notre région. C'est une petite pierre de plus à l'édifice de cohésion que construisent au quotidien nos prêtres, frères et religieuses autour de nos écoles, un lien entre des paroissiens parfois très éloignés géographiquement et isolés aussi dans leur vie quotidienne.

Intentions de prières, horaires de messes, demande de services, recherche (ou proposition) d'emploi, de maison, activités culturelles, ventes privées, bons "plans", etc. : voilà ce que vous propose Tradi-net ou ce que vous pouvez proposer par son intermédiaire.

Concrètement : Si vous désirez faire partie de la liste de diffusion, il vous suffit d'envoyer votre demande par mail à l'adresse [tradi-net.aude@sfr.fr](mailto:tradi-net.aude@sfr.fr). Si vous désirez faire passer une annonce, envoyez le texte de l'annonce à cette même adresse et **uniquement** à cette adresse. Lorsque vous répondez à une annonce, prenez garde à bien **répondre à l'expéditeur de l'annonce** et non pas à *tradi-net* (qui transmet quand même, bien sûr, en cas de petite erreur de touche...) !

Les propositions constructives sont bienvenues pour améliorer notre lien d'entraide.

A tous, anciens et nouveaux, « Tradinette » souhaite une très bonne rentrée !

## DEUX GRANDES FIGURES DOMINICAINES du XX<sup>e</sup> siècle : le R.P. CALMEL et le R.P. de CHIVRE

*A l'occasion des célébrations du quarantième anniversaire de l'installation des religieuses dominicaines du Saint-Nom-de-Jésus à Fanjeaux, le 2 juillet 1975 – anniversaire qui coïncide avec celui du décès du R.P. Calmel le 3 mai 1975 – j'ai voulu rappeler certains faits et dévoiler peut-être certaines vérités dont personne n'ose parler. Et il m'a été demandé de mettre cela par écrit. Je le fais donc volontiers, sans trop de commentaires.*

Abbé M. Simoulin

Je disais donc qu'il est un « axiome » trop répandu et que je conteste : « **Fanjeaux, c'est le P. de Chivré – Brignoles, c'est le P. Calmel.** »

Cela est faux et cela est injuste envers l'un et l'autre. Certains silences, lorsqu'ils se prolongent, deviennent des mensonges. Ma contestation veut donc être un acte de justice qui se fonde sur des vérités oubliées ou ignorées. Suivons ensemble l'ordre des faits.

1 - Tous savent que le P. Calmel et Mère Hélène ont été les artisans de la révision des constitutions des dominicaines enseignantes du Saint-Nom-de-Jésus de Toulouse, approuvées par Rome en 1954. Or, ce sont ces mêmes constitutions que vivent nos sœurs de Brignoles comme celles de Fanjeaux. Donc ces deux communautés sont bel et bien « filles » du P. Calmel. C'est son esprit qui circule dans ces constitutions, et c'est cet esprit qui fait vivre toutes les communautés qui conservent fidèlement ces constitutions. La Providence a disposé que le Père se retire à Saint-Pré en juillet 1974, où il est décédé en mai 1975. Il est donc juste que cette communauté consacre ses efforts à conserver et diffuser son œuvre et sa pensée, mais cela ne retire rien à l'héritage spirituel dont vivent aussi celles de Fanjeaux. Mgr Lefebvre les appelait les « cousines » et je me permets de les nommer plutôt les « frangines », filles du même père. Mais ce n'est pas tout.

2 - Mère Anne-Marie, entrée en religion en 1949, a fait profession en 1951, puis profession perpétuelle en 1956 sur ces nouvelles constitutions, alors que le P. Calmel était en disgrâce. Après diverses affectations, elle a été élue supérieure générale de la Congrégation le 14 juillet 1967. Le jour de la fête du Cœur Immaculé de Marie, le P. Calmel lui écrivit une lettre qui commence ainsi : « *Ma fille très chère... Reconnaissance, joie, consolation, espérance : quel mot prononcer pour traduire tous les sentiments qui se lèvent dans mon cœur à la lecture de votre premier acte officiel... Vous avez d'emblée le ton des documents généralices...* » Nous sommes là bien au-delà des formules conventionnelles, et cela semble dénoter bien plus qu'une identité de vues. La confiance sera réciproque pendant toute la durée du généralat que Mère Anne-Marie mènera avec l'appui et les conseils du Père. Malgré des caractères forts et des échanges parfois vifs, du P. Calmel à Mère Anne-Marie et Mère Hélène, ce sera un courant d'échanges ininterrompu dont témoignent les

lettres conservées. Elle en témoignera plus tard : « *Nous lui devons, comme à Mère Hélène, tout le renouveau dans la fidélité à la Tradition et l'élan spirituel et intellectuel de notre Congrégation... Evoquer le Père est impossible... et moi-même qui ai eu le privilège de recevoir beaucoup de lui, durant tout le temps de son apostolat auprès de la Congrégation, j'en suis incapable.* »

3 - C'est Mère Anne-Marie qui a sollicité et obtenu la réhabilitation et la fin de la disgrâce du Père, par un décret de Rome du 9 juillet 1969.

*Ma très Révérende Mère*

*Votre lettre du 23 juin dernier relative aux rapports de votre Congrégation avec le Père Calmel, a retenu mon attention.*

*La Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers, après avoir à nouveau examiné la question, juge opportun d'accéder à votre demande, et de modifier la décision prise antérieurement. Le Révérend Père Nicolas, Assistant Religieux de votre Institut en est averti par même courrier.*

*En bénissant spécialement chacune de vos Religieuses et vous-même, je demande au Seigneur de vous accorder ses grâces de lumière et de générosité à son service, et je vous redis l'assurance de mon religieux dévouement.*

*Cardinal Antoniuti, préfet.*

Le même cardinal adressait au P. Nicolas le courrier suivant : « **La Prieure Générale des Dominicaines Enseignantes du Saint-Nom-de-Jésus, de Toulouse, m'a écrit récemment au sujet des relations du Père Calmel avec sa Communauté, dans un sens analogue à celui de votre lettre du 6 mai 1968.**

*Après avoir à nouveau examiné la question, la Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers juge opportun de modifier la situation établie précédemment dans le sens indiqué ci-dessous.*

*Les décisions de la visite de 1954 demeurent en vigueur, mais en ce qui concerne les rapports personnels avec les Religieuses (lettres, parloirs), aucune règle particulière n'est prise. Le Saint-Siège fait confiance au Père Calmel, aux Religieuses, à leurs Supérieures et à vous-même pour que ne soit portée aucune atteinte à l'esprit des décisions de la visite apostolique de 1954.* »

Ecrivant aux sœurs de la Congrégation, le P. Nicolas confirmera l'intervention décisive de Mère Anne-Marie : « *Vous ne serez pas étonnées que je sois extrêmement heureux de cette mesure puisque je l'avais moi-même sollicitée, et sans que personne ne m'en ait prié. C'est cependant la Mère Générale qui, finalement, l'a obtenue.* »

Notons encore que c'est Mère Anne-Marie qui a reçu Mgr Lefebvre à Toulon en 1970, aux côtés du P. Calmel, même si les photographies publiées n'en témoignent pas toujours.

4 - Comme Mgr Lefebvre et ses successeurs à la tête de la Fraternité Saint-Pie X, Mère Anne-Marie eut sans cesse à affronter des oppositions venues d'une frange dure, portée à l'indépendance, voire à la rupture, et celles venues d'une frange molle, portée aux compromis. Contre vents et marées, malgré les influences conciliaires et les pressions épiscopales, Mère Anne-Marie maintenait la fidélité aux constitutions, affirmant, entre autres, le refus de la Nouvelle Messe, celui des aménagements de la vie religieuse promues par le Concile et celui des réformes scolaires promues par l'épiscopat.

Etant considérée la situation de la Congrégation, son mandat qui venait à expiration en 1973 a alors été prolongé pour une année. Et c'est le 27 mai 1974 qu'intervint un nouveau décret de la Congrégation des religieuses.

« *Après avoir examiné la situation actuelle des Sœurs Dominicaines Enseignantes du Saint-Nom-de-Jésus, la Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers, sur l'avis unanime du "Congresso" du 14 mai 1974, a jugé opportun de régler cette question de la manière suivante :*

- 1 -. *Compte tenu de l'état actuel de polarisation dans l'Institut, pour de sérieuses raisons pastorales, le Chapitre général est reporté à une date qui sera fixée ultérieurement par le Dicastère, après consultations opportunes.*
2. - *Le mandat de la Supérieure générale, terminé de droit depuis 1973, mais prorogé de fait durant le recours à la "Segnatura Apostolica", est déclaré achevé.*
3. - *La Sacrée Congrégation nomme Administratrice générale "ad nutum", jusqu'au prochain Chapitre général : Sœur M.-R.*
4. - *L'Administratrice gouvernera l'Institut avec l'aide de l'Assistant Religieux et la collaboration d'un Conseil provisoire réduit, composé des deux sœurs ci-après : Sœur X et Sœur Y.*
5. - *Pour le bien et la paix, il est stipulé que, lors du prochain Chapitre général d'élections, Sœur Anne-Marie Simoulin ne jouira pas de la voix passive.*
6. - *La nouvelle direction s'emploiera de tout son pouvoir à maintenir l'unité de l'Institut, en concédant éventuellement un pluralisme légitime dans des maisons homogènes, sauvegardant toujours l'adhésion à la Doctrine du Magistère, l'obéissance au Saint-Siège et la docilité à la hiérarchie.* »

Le §5 privait donc Mère Anne-Marie de la possibilité de prendre part aux élections et de celle d'être élue. Quant au §6, nous verrons ce qu'il en adviendra, c'est-à-dire : rien.

Pour la petite histoire, cela donnait l'occasion à Mère Anne-Marie lorsqu'elle rencontrait Mgr Lefebvre de lui rappeler, non sans malice, qu'elle avait été condamnée avant lui.

5 - Pendant ce temps, Mère Anne-Marie n'était pas demeurée inactive. Vingt ans après, en 1995, elle consignera les événements survenus durant cette période.

« *Je vais essayer, non pas de me justifier, mais de donner mes raisons avec le plus d'exactitude, de charité et de discrétion possible, avant que la mémoire ne me fasse complètement défaut. Actuellement ces événements me sont aussi présents qu'aux jours où je les ai vécus.*

*Durant de longs mois avant leur départ de Toulon, sentant venir le vent et voulant mettre leur troupe à l'abri des assauts modernistes, et jugeant inutile de continuer à discourir pour essayer de convertir les sœurs aveuglées, le Père Calmel et Mère Hélène me talonnaient, me pressant de prendre la tête de leur petit troupeau et de battre en retraite.*

*Outre mon tempérament rétif qui, sans conviction intérieure personnelle, n'aime pas plier et refuse de se rendre aux injonctions venues de l'extérieur, ma conception de l'autorité et de l'obéissance différente de la leur m'en empêchait. Ai-je eu tort ou raison ? J'abandonne le jugement à la justice et surtout à la miséricorde de Dieu, mais vingt ans après, je maintiens mes raisons.*

*Chargée momentanément par la Congrégation, devant Dieu (depuis le 14 juillet 1967) de 180 sœurs et pas seulement d'une vingtaine, je ne pouvais me résoudre à abandonner le troupeau qui m'avait été confié. J'espérais, contre toute espérance, que d'autres sœurs y verraient clair et refuseraient de s'embarquer sur le navire qui les mènerait à la dérive...*

*J'ai cependant assuré les arrières de la communauté de Toulon, donnant à la Mère Prieure, contre l'avis de presque toutes mes conseillères générales, (ce qui me fut sévèrement reproché par la suite par la Congrégation et les autorités romaines), l'autorisation d'émigrer de Toulon et de chercher une propriété à la campagne qui permette aux sœurs d'exercer leur apostolat comme elles le voulaient. Après des semaines de recherches, elles découvrirent la propriété qui leur semblait idéale et qui les abrite maintenant à la Celle-Brignoles. Elles l'aménagèrent et l'emménagèrent peu à peu. Aussi lorsque, le lundi de Pentecôte 1974, je fus convoquée à l'Archevêché de Toulouse pour entendre de la bouche de Mgr Collini, Evêque auxiliaire et délégué par le Cardinal Guyot qui se déroba - et en présence de mes assistantes - la sentence (arrachée à la Sacrée Congrégation des Religieux), sans motif allégué, de ma déposition comme Prieure Générale de la Congrégation et - fait unique dans les annales*

de la Congrégation- de la privation de voix passive au Chapitre Général qui devait se tenir quelques semaines plus tard, il fut aisé aux sœurs de Toulon de se replier avec tous leurs biens à Brignoles dès la fin de l'année scolaire.

Les y rejoignirent la Mère Maîtresse et un certain nombre de novices et de sœurs de l'Annonciation et de Sète (26 au total).

Que devais-je faire alors ? Les rejoindre ? Devais-je abandonner les sœurs fidèles comme elles qui restaient à l'intérieur de la Congrégation et ne pouvaient ou ne voulaient pas les accompagner ? J'ai alors décidé de rester avec ce petit noyau à l'intérieur de notre Congrégation, en continuant à me battre pour défendre notre caractère de religieuses dominicaines enseignantes, la liberté de l'enseignement, la foi catholique... En même temps, je pensais qu'humiliée lourdement par une grave sanction romaine injustifiée, je ne devais pas donner l'exemple de la rébellion, mais celui de la soumission, sans la moindre complicité avec le modernisme. Nommée prieure dans l'été, par notre administratrice apostolique, d'une toute petite communauté, à Saint Etienne de Tulmont, dans le Tarn et Garonne, auprès de M. l'Abbé Roux, un saint curé de paroisse fidèle, je me suis donnée de tout mon cœur durant l'année 1974-1975 à une centaine d'enfants qui fréquentaient notre école primaire, loin des agitations et des remous qui secouaient notre Congrégation. J'étais déjà un peu en exil, mais un exil doux, puisque j'avais chaque jour la Messe et les sacrements catholiques, et la possibilité d'exercer l'enseignement comme je le jugeais bon, aidée de trois sœurs très dévouées.

Durant cette année 1974-1975 tout s'est détérioré à une allure vertigineuse au sein de notre Congrégation et à la fin de l'année scolaire, sauf moi, que la magnanimité ou la frousse de notre administratrice apostolique poussa à nommer à Nègrepelisse, mais démise de ma charge de prieure, toutes les autres sœurs fidèles étaient dispersées dans les communautés les plus modernistes. C'en était trop cette fois ; j'avais eu beau écrire, demander, supplier qu'on nous accordât une ou deux maisons à l'intérieur de la Congrégation, où nous pourrions mener notre vie religieuse conformément à nos Constitutions et à la foi de notre baptême, le poison moderniste faisait son œuvre. Déchargée désormais de toute responsabilité, je ne pouvais plus me désolidariser de mes sœurs exilées dans des maisons modernistes J'ai donc pris la résolution de me retirer à Fanjeaux.

Pourquoi Fanjeaux ? parce qu'une maison m'était offerte par une laïque. J'ai su par la suite que le Père Calmel souhaitait qu'un îlot de résistance s'y installât. J'ai donc réalisé ce jour-là un de ses vœux. Comment cette maison m'avait-elle été offerte ? Mère M-R, notre administratrice apostolique, m'avait dit : "Si vous trouvez un évêque qui vous accepte telle que vous êtes, avec vos exigences, nous examinerons le cas." Mgr Puech, évêque de Carcassonne, lors d'un premier entretien avait accepté de nous accueillir mais suspendait son acceptation définitive au jugement de son voisin, le Cardi-

nal Guyot qui avait travaillé de toutes ses forces à ma déposition. L'affaire était donc réglée d'avance. Mgr Puech, en un deuxième temps, refusa de nous recevoir. Je lui ai alors écrit, et j'ai écrit à Mère M-R que, malgré lui et sans lui, nous viendrions ouvrir une école à la Clarté-Dieu à Fanjeaux en septembre 1975. Les sœurs qui avaient hésité à me rejoindre et qui songeaient à s'affilier à la Congrégation que venait de fonder Son Excellence Monseigneur Lefebvre, encouragées par lui-même à persévérer dans la vie dominicaine, sont venues se joindre à celles d'entre nous qui n'hésitions pas une minute sur la voie à suivre. Et voilà comment et pourquoi le 2 juillet 1975, nous nous sommes installées (20 sœurs et 2 postulantes) à Fanjeaux, dans le dénuement le plus complet, accompagnées de Mgr H. Parolek, prêtre tchèque, chassé de son pays, en plein cœur de la terre d'élection de notre bienheureux Père saint Dominique. Toutes les amitiés humaines se brisaient donc les unes après les autres, arrachement douloureux, qui nous jeta en Dieu seul. »

Le P. Calmel était décédé à Saint-Pré le 3 mai, et c'est donc deux mois après que naissait la communauté de Fanjeaux pour continuer, comme à Saint-Pré, l'œuvre qu'il avait bénie et soutenue pendant tant d'années.

Grâce à Dieu, le dénuement de nos sœurs n'était que matériel ! Elles avaient conservé le plus important, un trésor spirituel et doctrinal qui alimente leur vie encore aujourd'hui. Outre les textes scripturaires, doctrinaux, liturgiques et spirituels de base qu'elles avaient pu sauver de la tourmente qu'elles venaient de traverser, elles conservaient au cœur tout ce qu'elles avaient reçu dans leur congrégation : leurs constitutions, et tout ce que le P. Calmel avait déjà publié, « *Si ton œil est simple ; Selon l'Évangile ; Le rosaire de Notre-Dame ; Le Rosaire dans la vie ; Les mystères du royaume de la grâce ; Ecole et sainteté ; Ecole chrétienne renouvelée ; Théologie de l'histoire ; Les grandeurs de Jésus-Christ ; Sur nos routes d'exil : les béatitudes ; Brève apologie pour l'Église de toujours ;* sans oublier les nombreux articles publiés dans *Itinéraires*. Mais le plus important était certainement la somme de spiritualité religieuse et dominicaine constituée par les textes des cours et des entretiens que le P. Calmel avait dispensé aux sœurs pendant leurs années de formation : *Entretiens spirituels aux novices, Conception chrétienne de l'homme*, etc.



Le P. de Chivré ? Inconnu jusqu'ici ! Je ne sais même pas si nos deux pères dominicains se connaissaient autrement que par *Itinéraires*. Plus âgé que le P. Calmel et relevant d'une autre province dominicaine, il menait le même combat ailleurs et sous d'autres formes. Dès 1962, il avait écrit à Mgr Lefebvre pour le remercier de son soutien à la Cité Catholique, et il sera de toutes les batailles pour la Sainte Messe et la vérité. Et ce n'est qu'en 1977 qu'il apprit l'existence de cette communauté installée à Fanjeaux. Dès lors, il n'hésita pas à voler à son secours, malgré l'âge, la fatigue, la maladie et ses autres charges. Après une première visite durant l'été 1977, il apportera une aide constante aux sœurs de Fanjeaux, jusqu'à son décès le 14 juillet 1984.

Son apostolat à Fanjeaux ne prétendra pas remplacer le P. Calmel, mais apportera un plus, un complément pour soutenir la fidélité des sœurs à leur vocation dans la fidélité à leurs constitutions, en y ajoutant, bien sûr, ce qui lui était plus personnel dans sa prédication. S'il faut donc mettre une étiquette, nous dirons que « **Fanjeaux c'est le P. Calmel plus le P. de Chivré** », sans oublier ni Mère Hélène et Mère Anne-Marie.

Quant à comparer ces deux dominicains, je ne

pense pas que cela soit convenable. Ils ont partagé le même esprit religieux de saint Dominique, la même fidélité, la même liturgie, les mêmes convictions et les mêmes refus... alors que tout était différent entre eux : origine sociale et familiale, tempérament, ministères...

Le P. Calmel a prêché et a écrit pour être lu ; il expose, argumente, définit avec rigueur et clarté afin de convaincre ; le P. de Chivré a prêché sans penser être lu ou publié un jour, et son style est très différent, plus suggestif ou intuitif parfois.

Les sœurs de Saint-Pré se consacrent très efficacement à la diffusion des écrits du P. Calmel.

Celles de Fanjeaux soutiennent en complément la diffusion des textes du P. de Chivré, publiés par l'Association animée par ses neveux. Ce qui est publié, ce sont les textes qu'il préparait pour ses conférences et ses sermons, mais qu'il concevait pour la prédication et non pour la lecture : ce qui rend parfois sa pensée difficile à bien saisir. Il faut lire en écoutant pour entendre ce qui est écrit, prolonger la réflexion de façon personnelle dans le silence de la contemplation pour que son enseignement fasse épanouir dans l'âme toute sa richesse...

Mais cela est une autre histoire, trop longue pour être racontée ici et qui l'a été déjà dans « *le Chouan de Dieu* » (carnet spirituel n° 2)



FRATERNITE SACERDOTALE SAINT-PIE X

Communiqués de la Maison Générale



### ***Au sujet de la lettre du pape François à l'approche de l'Année sainte***

La Fraternité Saint-Pie X apprend, par la presse, les dispositions que le pape François a prises à l'occasion de la prochaine Année sainte. Dans le dernier paragraphe de sa lettre adressée, ce 1er septembre 2015, à Mgr Rino Fisichella, président du Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation, le Saint-Père écrit :

*« J'établis, par ma propre disposition, que ceux qui, au cours de l'Année sainte de la Miséricorde, s'approcheront, pour célébrer le sacrement de la Réconciliation, des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X recevront une absolution valide et licite de leurs péchés. »*

La Fraternité Saint-Pie X exprime sa reconnaissance au Souverain Pontife pour ce geste paternel. Dans le ministère du sacrement de pénitence, **elle s'est toujours appuyée, en toute certitude, sur la juridiction extraordinaire que confèrent les Normes générales du Code de droit canonique.**

A l'occasion de cette Année sainte, le pape François veut que tous les fidèles qui souhaitent se confesser aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X puissent le faire sans être inquiétés.

Lors de cette année de conversion, les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X auront à cœur d'exercer avec une générosité renouvelée leur ministère au confessionnal, suivant l'exemple de dévouement inlassable que le saint Curé d'Ars a donné à tous les prêtres.

Menzingen, le 1er septembre 2015

## Chronique de juillet-août 2015

Tandis que MM. les abbés de Villemagne et Peron sont en route pour Ecône avec l'armada des *petits chanteurs de Saint-Joseph*, M. l'abbé Graff célèbre aux Carmes le mariage de Karim Assaad et Marie-Soudnouce Godé, qui avait elle-même reçu la grâce du baptême la nuit de Pâques. Une petite semaine plus tard, on remet ça ! Cette fois-ci c'est M. l'abbé Malassagne, prieur de Toulouse, qui bénit dans notre belle église l'union d'André Debet et Marie-Geneviève Gras. Il est vrai que maintenant que nous avons une église digne de Saint-Pierre du Vatican, plus besoin de suer sang et eau pour trouver un lieu qui convienne à cette belle cérémonie du mariage chrétien.

La première semaine de juillet voit se réunir les petits et petites du groupe Baudouin IV de Jérusalem : louveteaux et louvettes campent sous un soleil caniculaire, chouchoutés par leurs braves et généreuses cheftaines et par leur grand aumônier. Dieu merci tout s'est très bien passé.

Quelques jours plus tard, tandis qu'au domaine des Carmes commence le fameux camp des cadres, c'est au tour des scouts et des guides de s'en aller camper sous la tente. Les premiers prennent la direction du Trièves, pendant que ces demoiselles partent à l'assaut du Périgord. À entendre les parents des uns et des autres, ces deux camps se sont très bien passés... Il faut noter que les guides ont pris un soin tout particulier de leur cher aumônier dont c'était le dernier camp ; s'il n'était pas rompu à la mortification, il est probable qu'il eût pris plusieurs kilos !

Il convient au passage de remercier tout particulièrement les adultes qui se dévouent dans l'ombre pour que ce groupe puisse avancer et former notre jeunesse. Nous éviterons de citer qui que ce soit pour ne pas en oublier. Qu'ils sachent que pendant les camps, les enfants ont bien prié pour eux tous.

Le ciel compte un élu de plus, en ce dimanche 12 juillet. En effet, le bon Dieu a rappelé à lui le petit Gabriel Calmels, âgé de quatre mois, et dont l'âme était toute belle, puisqu'elle avait reçu la grâ-

ce de Dieu par le baptême et la confirmation que lui avait donnés M. l'abbé Graff. Que le bon Dieu aide la pauvre famille à porter la croix, et que ce petit saint veille bien sur nous tous !

Une fois terminée sa permanence à l'école, M. l'abbé Le Noac'h part pour des vacances bien méritées. Direction le paradis terr... enfin, l'Auvergne. M. l'abbé Graff, une fois son camp achevé, assure le ministère, et, le cœur gros, prépare ses cartons. En effet, une croix bien lourde a été posée sur ses épaules par les supérieurs : la charge du prieuré de Bordeaux. Qu'il soit très vivement remercié pour tout le bien qu'il a fait ici par son incessante activité surnaturelle. D'aucuns se souviendront de la constance de sa bonne humeur et de son sourire ! Que le bon Dieu bénisse son nouveau champ d'action.

Comme chaque année, le 4 août est un jour de bénédiction pour nos chères sœurs dominicaines. Et cette année, la fête est prolongée, puisque S. Exc. Mgr Fellay célèbre le quarantième anniversaire de la congrégation le lendemain, 5 août, jour de Notre-Dame des Neiges. À cette occasion, les sœurs chantent la messe de Charpentier. Magnifique !

Le samedi suivant a lieu le troisième mariage de l'été. Joseph-Antoine Beauval épouse Soline Riquet sous les yeux émus de M. l'abbé Simoulin, qui a suivi ces deux familles depuis de nombreuses années.

Au cours du mois d'août nous apprenons le décès de M. Saliou, grand bienfaiteur de la Fraternité Saint-Pie X en général et de notre école en particulier. Nous recommandons son âme à vos prières. Une messe chantée sera célébrée à l'école en présence des élèves d'ici peu.

Le voilà ! Le nouveau est arrivé ! Et en beauté, s'il vous plaît... En effet M. l'abbé le Roux, venu prendre sa permanence le 22 août, a commencé son ministère par un accident de voiture : une brave dame d'origine africaine qui semblait avoir oublié qu'en France, on roule à droite, l'a tamponné de plein fouet ! Nous comptons sur vous, chers fidèles, pour faire bon accueil à notre nouveau confrère.

## Prochaines activités — dates à retenir

- **Judi 03 septembre 2015 — 11h30 : messe solennelle pour la saint Pie X**
- **Vendredi 04 septembre 2015 — 18h30 aux Carmes : Heure Sainte pour le premier vendredi du mois**
- **Samedi 05 septembre 2015 — 10h30 aux Carmes : conférence spirituelle, suivie du chapelet et du 1/4 d'heure de méditation (1<sup>o</sup> samedi du mois)**
- **Lundi 14 septembre 2015 — 11h00 : messe chantée de rentrée aux Carmes**
- **Mardi 29 septembre 2015 — 11h00 : messe chantée de la saint Michel**
  
- **Dimanche 11 octobre 2015 — 10h30 : messe de rentrée du groupe scout**

## *Ephémérides du mois de septembre 2015*

			<b>Confessions</b>	<b>Messes</b>
mar 1	De la férie, Mém. de Saint Gilles Abbé, et les 12 Saints Frères martyrs,	4ème classe, vert		
mer 2	Saint Etienne, Roi, Confesseur	3ème classe, blanc		
jeu 3	<b>Saint Pie X, Pape et Confesseur</b>	1ère classe, blanc		11h30 messe chantée
ven 4	De la férie,	4ème classe, vert		18h30 heure sainte
sam 5	Saint Laurent Justinien, Evêque et Confesseur	3ème classe, blanc	11h : ab. Peron 16h : ab. le Roux	Activités du 1er samedi
dim 6	<b>XVème Dimanche après la Pentecôte,</b>	2ème classe, vert		
lun 7	De la férie,	4ème classe, vert		
mar 8	<b>Nativité de la Très Sainte Vierge,</b> Mém. de Saint Hadrien, Martyr	2ème classe, blanc		
mer 9	De la férie, Mém. de Saint Gorgone, Martyr	4ème classe, vert		
jeu 10	Saint Nicolas de Tolentino, Confesseur	3ème classe, blanc		
ven 11	De la férie, Mém. de Saints Prote et Hyacinthe, Martyrs	4ème classe, vert		
sam 12	Fête du Saint Nom de Marie,	3ème classe, blanc	16h : ab. Espi	
dim 13	<b>XVIème Dimanche après la Pentecôte,</b>	2ème classe, vert		
lun 14	<b>Exaltation de la Sainte Croix,</b>	2ème classe, blanc		11h00 : messe chantée de rentrée
mar 15	<b>Notre-Dame des Sept Douleurs,</b> Mém. de Saint Nicomède, Martyr	2ème classe, blanc		
mer 16	Saints Corneille Pape, et Cyprien Evêque, Martyrs Mém. de Saints Euphémie Vierge, Lucie et Géminien, Martyrs	3ème classe, rouge		
jeu 17	De la férie, Mém. de Impression des stigmates de Saint François,	4ème classe, vert		
ven 18	Saint Joseph de Cupertino, Confesseur	3ème classe, blanc		
sam 19	Saints Janvier Evêque, et ses Compagnons, Martyr	3ème classe, rouge	16h : ab. de Villemagne	
dim 20	<b>XVIIème Dimanche après la Pentecôte,</b>	2ème classe, vert		
lun 21	<b>Saint Matthieu, Apôtre et Evangéliste</b>	2ème classe, rouge		
mar 22	Saint Thomas de Villeneuve, Evêque et Confesseur Mém. de Saints Maurice et ses compagnons, Martyrs	3ème classe, blanc		
mer 23	<b>Des Quatre-Temps,</b> Mém. de Saint Lin, Pape et Martyr	2ème classe, violet		
jeu 24	De la férie, Mém. de N.-D. de la Merci,	4ème classe, vert		
ven 25	<b>Des Quatre-Temps,</b>	2ème classe, violet		
sam 26	<b>Des Quatre-Temps,</b> Mém. de Saints Cyprien et Justine, Martyrs	2ème classe, violet	16h : ab. le Roux	
dim 27	<b>XVIIIème Dimanche après la Pentecôte,</b> Mém. de Solennité de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus,	2ème classe, blanc		
lun 28	Saint Wenceslas, Martyr	3ème classe, rouge		
mar 29	<b>Dédicace de Saint Michel Archange,</b>	1ère classe, blanc		11h00 messe chantée
mer 30	Saint Jérôme, Prêtre, Confesseur et Docteur	3ème classe, blanc		